

2. ΠΑΝΤΑΖΗΣ Γ. καὶ ΚΥΡΙΑΚΙΔΗΣ Χ., Περίπτωσης μολύνσεως δι' ἀγκυλοστόμου τοῦ δωδεκαδακτυλικοῦ ἐν Ἑλλάδι. *Δελτίον Ἱατρικῆς Ἑταιρείας Ἀθηνῶν*, 1936, σελ. 245.
3. ΛΑΖΑΝΑΣ Γ., Ἡ ἀγκυλοστομιάσις ἐν Ἑλλάδι. Μελέτη δύο περιπτώσεων αὐτόχθονος προελεύσεως. *Κλινική*, 1955, τεύχ. 11 - 12^{ον} σελ. 193.
4. ΛΑΖΑΝΑΣ Γ. καὶ ΜΩΡΑΪΤΗΣ Ι., Ἐνδημικὴ ἐστία ἀγκυλοστομιάσεως ἐν Κερκύρα. *Πρακτικὰ Ἱατρικῆς Ἑταιρείας Ἀθηνῶν*, 1954, σελ. 283.
5. ΛΑΖΑΝΑΣ Γ., Ἡ ἀναιμία ἐξ ἀγκυλοστομιάσεως (ὑπὸ ἐκτύπωσιν).
6. CRUZ W. O., Ἀναφέρεται ὑπὸ τοῦ CICCHINI (8).
7. CRUZ W. O., Hookworm anemia, a deficiency disease. *Proc. 4th Intern. Congr. Trop. Med.*, Washington, 1948, vol. II.
8. LUCREZI G., Il sangue nell'anchilostomiasi. *Folia Med.*, 27, 849, 1941.
9. JOLLY A., L'anémie pernicieuse progressive et la cachexie aqueuse dans l'uncinariose. *Bull. Soc. Path. Exot.*, 29, 785, 1936.
10. TARCHETTI C., Un caso di anchilostomiasi. *Clin. Med. Ital.*, 43, 409, 1904.
11. TIMPANO P., L'anchilostomiasi. *Policlínico*, 46, 1455, 1939.
12. CICCHINI T., L'eosinofilia midollare e periferica nella infestazione da anchilostomi. *Arch. Ital. Scien. Med. Trop. Paras.*, 6, 344, 1952.
13. BONNIN H. et MORETTI G., Le médullogramme dans l'anémie par ankylostomes. *Bull. Soc. Path. Exot.*, 52, 457, 1949.
14. TARCHETTI C. e RIZZO, Sull'eosinofilia midollare periferica nelle elmintiasi. *Progresso Medico*, 17, 525, 1951.

ΑΓΡΟΝΟΜΙΑ.—Nouvelle méthode de remembrement rural, par Epam.

M. Kypriades *. Ἀνεκοινώθη ὑπὸ τοῦ κ. Βασ. Κριμπᾶ.

Cette nouvelle méthode de remembrement ou regroupement ou encore redistribution des terres, consiste surtout à donner la possibilité de résoudre à la fois les quatre problèmes fondamentaux de ce travail et sous les meilleures conditions possibles du temps, des dépenses et de la qualité, soit:

a) Le problème de l'estimation des différentes classes de terre, (au point de vue de productivité naturelle) d'une manière juste et physiologique, par la collaboration de tous les propriétaires et même en rapport de la valeur de la propriété de chacun. Par conséquent contentement 100% des intéressés.

b) Le problème d'attribution à chaque propriétaire intéressé sa nouvelle propriété équivalente, soit a un seul morceau soit à deux ou à plusieurs si cela est nécessaire et suivant son désir, quel'que soit le nombre des classes de terre et le nombre ou la place de ses parcelles.

* ΕΠΑΜ. Μ. ΚΥΠΡΙΑΔΗΣ, Νέα μέθοδος ἀναδασμοῦ τῆς γῆς.

c) Le problème du libre choix, par chaque propriétaire, de la classe ou des classes de terre qu'il désire en avoir à sa nouvelle propriété et à n'importe quel pourcentage de celle-ci (en tenant bien entendu compte de la valeur totale de sa propriété à remembrer) et avec un contentement de 100% des intéressés.

d) Le problème de la possibilité de pousser au maximum le degré du regroupement des parcelles et sous les meilleures conditions au point de vue parfaiteté, facilité et contentement des intéressés.

Nous notons aussi que tous ces quatre problèmes trouvent leurs solutions non pas par des mesures ou des lois forcées, mais bien par des principes libres et nettement démocratiques.

MÉCANISME D'OPÉRATION

I. *Stade d'action.* (Travaux préliminaires).

Pour mettre en exécution notre nouvelle méthode sur des travaux de remembrement ou redistribution, il est nécessaire de faire préalablement quelques travaux préliminaires. Chose qui se fait d'ailleurs à toutes les méthodes existentes.

Ces travaux consistent surtout:

1) A soumettre, aux autorités, une demande de remembrement de la part de la majorité (ou du nombre prescrit par la loi) des propriétaires ayant un minimum de surface nécessaire.

2) A la préparation d'un plan (ou d'un statut) comprenant tous les propriétaires du village ainsi que toutes leurs propriétés à remembrer bien justifiées.

3) A la préparation d'un plan de base (s'il n'existe pas) indiquant surtout:

a) le périmètre et l'étendue des catégories de terres à remembrer ainsi que des différentes classes de terre.

b) les différents batiments et travaux d'amélioration civile et d'intérêt commun, qui se trouvent dans le contenu de l'espace à remembrer.

4) A la préparation d'un tableau indiquant le nombre et l'étendue des parcelles de chaque propriétaire, qui se trouvent placées dans la même classe des terres.

II. *Stade d'action.* (Estimation et choix des classes.)

(C'est l'opération la plus importante de la nouvelle méthode. Sa qualité dépend surtout de la capacité de l'agronome).

Ce travail à titre d'indication peut suivre la marche suivante :

1) Faire une estimation relative (en nature ou en argent) des différentes classes de terre *de caractère indicatif et provisoire* soit p.ex. 100 ares de la 1^{ère} classe comme équivalants à 120 de la 2^{ème} classe à 180 de la 3^{ème} classe etc.

2) Réunir dans une salle tous les intéressés et les faire appeler, l'un après l'autre, à déclarer *la classe* ou les classes, (s'ils veulent que leur propriétés se composent de deux ou trois morceaux) qu'ils préfèrent.

3) Inscire ces déclarations dans une liste portant autant des colonnes qu'il y en a des classes de terre.

Chaque inscription se fera dans la colonne ou les colonnes respectives en chiffres représentants (de préférence en nature) la nouvelle propriété de chaque intéressé.

Il est par conséquent nécessaire qu'avant toute inscription de chaque déclaration, soit faite l'équivalence de la nouvelle propriété suivant son étendue, par classe, relative toujours à la valeur provisoire de ces derniers. Cette équivalence peut se faire de plusieurs façons, en prenant toujours en considération les coefficients en qualité, des différentes classes.

Quand ce travail du choix des classes sera continué jusqu'au dernier propriétaire, on fera l'addition de toutes les déclarations par colonne.

Si maintenant l'addition d'une colonne (soit p.ex. de la 1^{ère} classe) donne un chiffre qui ne diffère pas beaucoup de l'étendue de cette classe on tâchera d'influencer, par des arguments analogues quelques propriétaires (surtout ceux qui n'avaient pas des raisons sérieuses d'insister sur la place choisie) à se déplacer vers la colonne la moins recherchée.

Mais si ce travail ne donne pas une analogie équilibrée, ou si la différence entre offre et demande est assez grande, on peut changer la valeur provisoire et primitive c.à.d. la valeur de 100 à 120 à 180 (qui était d'ailleurs indicative), à une autre valeur relative. Soit 90, 120, 160.

Ce changement se fait soit en diminuant la valeur de la classe la moins demandée, ou en augmentant la valeur de la plus demandée, ou soit encore les deux actions ensemble.

A la suite de cette modification des valeurs relatives des différentes classes, on sera obligé de faire l'arrangement réciproque sur la valeur théorique des propriétés de tous les propriétaires.

Après ce nouvel état d'estimation les propriétaires seront appelés de nouveau, à déclarer s'ils voudraient se déplacer vers les classes les moins

demandées en profitant toujours du changement des valeurs relatives. A cet appel, les propriétaires, qui au premier appel se trouvaient à l'embarras du choix, n'hésiteront pas maintenant à se déplacer, volontairement, vers la classe améliorée pour eux.

Si pourtant ce déplacement n'est pas suffisant pour équilibrer l'offre et demande des terres, on procédera à un nouveau changement, des valeurs relatives des classes et des propriétés et on fera en suite un nouvel appel de déclarations.

Il est évident que ce travail continuera, par tâtonnement, jusqu'à ce qu'on obtienne pleine satisfaction des demandes, par rapport aux étendues existantes de toutes les classes.

Les petites différences qui peuvent se présenter à la fin des déclarations seront réglées facilement par plusieurs façons.

Pour les propriétaires absents la Commission sera chargée d'indiquer la classe. Elle doit laisser de côté une analogue étendue pour tous les absents, si le nombre des ceux-ci est grand. Dans ce cas l'évaluation des classes (comme ci dessus) se fera en se basant sur des étendues (par classe) qu'elles correspondent aux propriétaires présents.

III. *Stade d'Action.*

Une fois l'estimation définitive des classes et leur choix soit terminé on passera au travail du placement des propriétés dans les classes choisies.

Ce travail se fait soit par vote soit autrement, suivant les principes connus ou d'autres règles (déterminés d'avance par la majorité des propriétaires) afin de restreindre au minimum les injustices.

Pour ce but il est nécessaire avant tout de faire:

a) un nouveau plan des axes, des routes, des canaux etc. et b) une réglementation écrite pour tous les détails du remembrement (marche à suivre au classement des propriétés, nombre des propriétaires qui peuvent tirer ensemble au sort pour avoir continuité, les propriétés qui doivent être exclues du sort, les indemnités pour quelques améliorations, les coefficients d'augmentation ou de diminution des propriétés suivant leur distance du village etc).

AVANTAGES DE LA NOUVELLE MÉTHODE

1. Satisfaction absolue des intéressés.
2. Grande rapidité d'exécution.
3. Grande diminution de dépenses.

4. Possibilité d'obtenir un grand nombre de propriétés unifiées, (indifféremment du nombre des parcelles qu'elles contient).

5. Transformation radicale et rationnelle de l'ancien état du village par une seule opération.

6. Evaluation des classes de terres par des moyens absolument justes et physiologiques donnant pleine satisfaction à tous les intéressés.

7. Moyen de pousser au maximum l'intensivité des exploitations par la possibilité d'appliquer à n'importe quel moment, des améliorations foncières, sans être obligé de recourir à une nouvelle redistribution.

8. Grande augmentation des demandes du remembrement, tant de la part des villages ainsi que de la part des propriétaires de chaque village, à la suite de la pleine satisfaction que cette méthode donne sur l'évaluation et le choix des classes par chaque propriétaire.

9. Possibilité de donner un travail de premier ordre, par le fait même que la partie la plus délicate et plus importante de ce travail, ne demande que l'occupation d'un seul agronome pour deux ou trois jours, et qu'il n'est pas difficile d'en disposer un tel spécialiste et de réputation.

APPLICATION DE CETTE MÉTHODE A D'AUTRES TRAVAUX
DE DISTRIBUTION DE TERRES.

1. A la distribution aux colons, aux metayers ou à d'autres personnes, des terres déjà en culture mais qui par suite d'une expropriation ou d'autres mesures, doivent être partagées, sous forme de petites propriétés, unifiées.

2. A la distribution aux colons aux metayers ou à d'autres personnes, des terres qui, par suite des travaux de défrichage ou de drainage seront la première fois cultivées.

3. A la redistribution des terres en culture qui par suite des travaux d'irrigation ou d'autres améliorations, doivent avoir un nouveau arrangement (réorganisation, agglomération des parcelles, déplacement des propriétés, rectification des propriétés en forme rectangulaires etc.).

En résumé:

Étant donné que le retard de l'application du remembrement rural même aux pays d'Europe les plus progressifs, malgré les incotestables avantages de la propriété agglomérée (surtout en diminution des frais de production, en superproduction végétale et animale et à l'utile occupation d'un plus grand nombre d'ouvriers) est dû aux sérieuses difficultés qui se présentent à l'application des méthodes existantes; il est facile d'estimer la valeur

de cette nouvelle méthode qui, en plus des autres avantages, surmonte ces difficultés avec la plus grande facilité et dans un minimum de temps.

Π Ε Ρ Ι Δ Η Ψ Ι Σ

Είναι απόλυτως πλέον αποδεδειγμένον ότι διά τῆς ἐφαρμογῆς τοῦ ἀναδασμοῦ τῆς γῆς ἐν τῇ ἐννοίᾳ τῆς συγκεντρώσεως τῶν κατεσπαρμένων ἀγροτεμαχίων εἰς ἐνιαῖα, κατὰ τὸ δυνατόν, ἀγροκτῆματα, ἐπιτυγχάνομεν κυρίως:

- α) σοβαρὰν μείωσιν τοῦ κόστους παραγωγῆς,
- β) σημαντικὴν αὐξήσιν τῶν γεωργικῶν καὶ κτηνοτροφικῶν ἀποδόσεων καὶ
- γ) μεγίστην ὠφέλιμον ἀπορρόφησιν ἀνέργων καὶ ὑποαπασχολουμένων χειρῶν διὰ τῆς ἐντατικοποιήσεως τῶν ἐκμεταλλεύσεων.

Ἐκ τούτου συνάγεται ὅτι ὅσον μικροτέρα εἶναι ἡ ἀγροτικὴ ἐκμετάλλευσις καὶ ὅσον περισσότερον πολυτεμαχισμένη καὶ διασκορπισμένη εἶναι αὕτη κατὰ τοσοῦτον ἐπιβεβλημένη εἶναι ἡ ἐνοποιήσις τῆς δι' ἀναδασμοῦ, ἵνα οὕτως ἐπιτευχθῇ ἡ ἀπαραίτητος ἐντατικοποίησις τῆς καλλιιεργείας τῆς.

Τοῦτο κατέστη πλέον συνείδησις τόσον εἰς τοὺς ἐπιστήμονας γεωπόνους ὅσον καὶ εἰς τοὺς προοδευτικὸς καλλιιεργητὰς ἰδίως τῶν εὐρωπαϊκῶν χωρῶν.

Ἐκεῖνο ὅμως τὸ ὅποῖον συντελεῖ εἰσέτι εἴτε εἰς τὴν μὴ ἐναρξίν ἐφαρμογῆς τοῦ μέτρου τοῦ ἀναδασμοῦ εἰς πολλὰς Χώρας, εἴτε εἰς τὴν μὴ ἱκανοποιητικὴν ἐπέκτασίν του, εἰς ἄλλας, εἶναι ἡ ἔλλειψις καταλλήλου μεθόδου, πληροῦσης ὅλας τὰς προϋποθέσεις διὰ μίαν πλήρη, ταχεῖαν καὶ οἰκονομικὴν ἀναμόρφωσιν ἐνὸς πολυτεμαχισμένου χωρίου.

Τὴν ἔλλειψιν ταύτην ἔρχεται νὰ πληρώσῃ ἡ ἐν λόγῳ μέθοδος ὡς ἐπιλύουσα, ὑπὸ τοὺς καλυτέρους δυνατοὺς ὄρους καὶ μάλιστα διὰ μιᾶς ἐνιαίας πράξεως ἐλευθέρως καὶ φυσιολογικῆς, τὰ βασικώτερα προβλήματα τῆς ἐργασίας ταύτης τὰ ὅποια εἶναι:

α) Τὸ πρόβλημα τῆς ἐκτιμῆσεως τῶν διαφόρων κλάσεων ἢ ποιοτήτων γαιῶν (ἀπὸ ἀπόψεως φυσικῆς παραγωγικότητος) κατὰ τρόπον δίκαιον καὶ φυσιολογικὸν διὰ τῆς συμμετοχῆς ὅλων τῶν γαιοκτημόνων καὶ μάλιστα κατ' ἀναλογίαν τῆς ἀξίας τῆς ἰδιοκτησίας ἐκάστου, με ἀποτέλεσμα τὴν ἱκανοποίησιν κατὰ 100% τῶν ἐνδιαφερομένων.

β) Τὸ πρόβλημα τῆς εἰς ἕκαστον ἐνδιαφερόμενον ἰδιοκτῆτην παραχωρήσεως μιᾶς ἰσαξίου ἰδιοκτησίας, ἀποτελουμένης εἴτε ἀπὸ ἓν μόνον τεμάχιον, εἴτε δύο, εἴτε καὶ τρία, ἐὰν τοῦτο εἶναι ἀπολύτως ἀναγκαῖον, συμφώνως τῇ ἐπιθυμίᾳ του καὶ ἀνεξαρτήτως τοῦ ἀριθμοῦ τῶν διαχωρισθεῖσων κατηγοριῶν (ποιοτήτων) ἐδάφους.

γ) Τὸ πρόβλημα τῆς ἐλευθέρως ἐκλογῆς παρ' ἐκάστου δικαιοῦχου τῆς κλάσεως ἢ τῶν κλάσεων ἐδάφους ἐξ ὧν ἐπιθυμεῖ νὰ προέλθῃ τὸ κτῆμα του καὶ μάλιστα εἰς ὅσον ποσοστὸν ἐνδιαφέρεται διὰ τὸ ἓν ἢ τὰ δύο τεμάχια (ἐντὸς πάντοτε τῶν δυνατοτήτων τῆς κτηματικῆς του πρὸς ἀναδασμόν ἰδιοκτησίας).

δ) Τὸ πρόβλημα τῆς δυνατότητος προωθήσεως τῆς ἐνοποιήσεως τῶν ἀγροτεμαχίων εἰς τὸν μέγιστον βαθμὸν καὶ ὑπὸ ἀρίστους ὄρους ποιότητος, εὐκολίας καὶ ἱκανοποιήσεως τῶν ἐνδιαφερομένων.